

**COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN
(CMP)**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06/06/2013
ANNULÉ**

1. ANNULATION DE LA RÉUNION

En raison du nombre limité de dossiers qui ont été soumis à discussion, il a été décidé en concertation avec le Président d'annuler la réunion.

2. PROCÉDURE ÉCRITE DU 06/06/2013

Conformément à l'article 27 du Règlement d'ordre intérieur de la CMP, le Président décide de procéder à une procédure écrite pour l'approbation du procès-verbal du 02/05/2013 et pour les dossiers urgents qui ne nécessitent pas de débat au sein de la Commission. Ce afin de ne pas ralentir inutilement le traitement administratif ultérieur des dossiers.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DE LA RÉUNION DU
02/05/2013**

Le procès-verbal a été approuvé le 13/06/2013.